

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/08/29/2019041914/justel>

Dossier numéro : 2019-08-29/13

Titre

29 AOÛT 2019. - Arrêté royal portant approbation du premier avenant au troisième contrat de gestion entre l'Etat et Skeyes

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 26-09-2019 page : 88690

Entrée en vigueur : 26-09-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le premier avenant au troisième contrat de gestion entre l'Etat et Skeyes, annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté et son annexe entrent en vigueur le jour de leur publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre de la Mobilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Premier avenant au troisième contrat de gestion entre l'Etat et Skeyes.
(Pour le premier avenant, voir : 2019-08-22/06)